

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du mercredi 09 avril 2025

Délibération N° DE\_014\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Admission en non valeur - Budget annexe AEP**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la trésorerie se trouve dans l'impossibilité de recouvrer les factures d'eau de 2023 pour un montant de 0.09 euros.

Il est donc proposé de réaliser une admission en non-valeur sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 100 euros afin de couvrir cette non valeur et d'autres au besoin.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants**

**ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les reste-à-recouvrer de la facture d'eau 2023 référence T-6 R-1 A-3 d'un montant de 0.09 euros.

**PREVOIT** d'inscrire au budget la somme de 100 euros afin de couvrir les ANV au compte 6541.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET  
Président de séance



Daniel ROUSSET  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

048-214800468-DE\_014\_2025-DE

A G E D I